



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 26-01

Assainissement des hameaux de Vers Chez Jaccard, Vers Chez la Besse et du Chalet du Rocher

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis no 26-01 s'est réunie le 23 février 2026.

Elle était composée des Conseillères et Conseillers suivant-e-s : Isabelle Dessonnaz, Pierre-Alain Gerber, Thierry Luthringer, Patrice Bez, Olivier Troyon, Elena Court, Emilien Gueissaz, Sébastien Pavid et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Lionel Pesenti, accompagnée de Grégoire Wyss, chef de service, et d'Esteban Bepoix, chargé de projet.

Le projet d'assainissement soumis a été mûrement réfléchi et préparé depuis plusieurs années. Il a été présenté à la population des hameaux concernés, et toutes les conditions sont réunies pour sa mise en œuvre.

Comme indiqué dans le préavis, deux éléments majeurs justifient que la Commune effectue les travaux :

- La pression du réseau d'eau est insuffisante pour répondre aux exigences de la défense incendie. Les normes en vigueur ne sont pas respectées.
- La distribution de l'eau potable des habitants est effectuée directement depuis la conduite de la source de Bullet, sans traitement préalable. Là encore, la réglementation sur la qualité de l'eau potable n'est pas respectée.

À l'issue des travaux, les hameaux seront raccordés au réseau de distribution de la Commune de Sainte-Croix avec la pression requise.

Étant donné que la route sera ouverte pour le remplacement du réseau d'eau, il est logique d'en profiter pour tout remettre à neuf. On parle de l'éclairage public, de la récolte des eaux claires et des eaux usées, ainsi que du réseau électrique de la Romande Energie. Cela permettra d'enterrer les dernières lignes électriques aériennes. La conduite d'eau de source de Bullet dans la zone du chantier sera aussi remplacée.

Quelques précisions pour le réseau du Gaz. La conduite principale alimentant Sainte-Croix traverse le chantier et sera remplacée. Les propriétaires qui ont aujourd'hui un raccordement pourront le garder, mais aucun nouveau raccordement ne sera installé. Cela est donc parfaitement en accord avec la loi sur l'énergie qui a été votée au Grand Conseil en février 2026 et qui prévoit notamment le remplacement des chaudières au combustible fossile.

La Commission regrette que Swisscom ne profite pas de l'opportunité qui lui a été offerte pour mettre son réseau à neuf et tirer la fibre optique. Afin d'éviter de rouvrir la route dans quelque temps, la Commune posera des tubes de réserves qu'elle pourra leur vendre ultérieurement. Swisscom participera ainsi indirectement aux coûts de la fouille.

Les travaux pourraient débuter en juin, au plus tard en août (après les vacances d'été). Les deux premières étapes décrites dans le préavis devraient être réalisées encore cette année. Le reste des travaux seront exécutés courant 2027.

Ce préavis demande un montant pour le financement de l'ensemble du chantier. Toutefois, sous réserve de remboursement, la Commune devrait recevoir en retour un montant d'environ Chf 665'000 correspondant :

- Aux subventions de l'ECA pour l'amélioration des installations de lutte contre l'incendie
- À la pose du tuyau pour le compte de la Commune de Bullet
- À la participation aux frais de fouille de Romande Energie

En plus de ce qui a déjà été rapporté, trois autres points ont aussi été soulevés :

- Les deux fontaines existantes, alimentées par de l'eau de source, seront conservées.
- Les camions pour le chantier de la STEP n'emprunteront pas les routes concernées par le préavis. Il n'y a donc pas de problème à prévoir.
- Les divers et imprévus ont été intégrés au budget présenté dans le préavis

Les échanges se sont déroulés dans une excellente ambiance, et l'ensemble des questions soulevées ont reçu des réponses claires et satisfaisantes.

CONCLUSION

La Commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité. Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'accorder** le crédit nécessaire total de **Chf 2'800'000 TTC** afin de réaliser les travaux. Le compte d'investissement 71001.5032 est ouvert à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- **de comptabiliser** la participation de l'ECA par le compte d'investissement 71001.6314.

Le rapporteur
Joël Herminjard